



Demande d'acte(s) de mariage

Les données ci-dessous sont toutes obligatoires.

Votre identité :

- La personne concernée par l'acte.
- Son conjoint (seules les personnes mariées peuvent obtenir l'acte de leur conjoint).
- Son père / sa mère.
- Son fils / sa fille.
- Son représentant légal (tuteur, etc.. : joindre une copie du jugement).

Joindre tout document officiel attestant de votre signature (copie de votre carte nationale d'identité).

Vos nom et prénom :

Votre adresse :

Code postal : Ville :

Actes demandés

- Copie intégrale : exemplaire(s)
- Copie avec filiation :exemplaire(s)

Pour : nom.....

Nom de naissance pour les femmes mariées

Prénoms :

Date et lieu du mariage :/...../..... à :

Nom et prénoms de l'époux (se) :

Signature :

Seuls les agents du service état civil traitent les données recueillies afin de pouvoir vous délivrer les actes demandés. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice au verso.

Les informations recueillies dans ce questionnaire doivent être toutes fournies obligatoirement afin de satisfaire votre demande.

Ces données personnelles sont enregistrées dans un fichier informatisé par les agents du service état civil, en charge de cette activité, à l'occasion de l'établissement ou de l'actualisation d'un acte, et ne sont utilisées que pour l'accomplissement des missions dont sont investis les maires en leur qualité d'officier d'état civil.

Ainsi, ces données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires habilités à en connaître : administrations, délégataires ou particuliers qui en font la demande ; en vertu de réglementations spécifiques et dans le respect de certaines conditions.

Ce formulaire de collecte, et sa pièce justificative, seront conservés pendant 1 an, puis détruits selon le décret n° 2017-890, du 6 mai 2017, relatif à l'état civil (art. 29).

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés », du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles (accès, rectification, effacement...).

Pour cela, vous pouvez adresser une demande à l'attention du délégué à la Protection des Données de la commune d'Usson-du-Poitou (avec copie de votre pièce d'identité) :

- en utilisant le formulaire de contact du site internet : <http://www.ussondupoitou.fr/contact>
- ou par courrier à :
Mairie d'Usson du Poitou
21 rue du Général de Gaulle
86350 USSON du POITOU

➡ En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'adresser une réclamation auprès de la CNIL.